

**DELIBERATION**  
**SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 22 MAI 2018**

Nombre de Conseillers : 37  
En exercice : 37  
Présents : 29  
Pouvoirs : 4  
Votants : 33

Date de convocation du Conseil Communautaire :  
Le 14/05/2018

Le 22 Mai 2018, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Bernard GRISON au siège de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE.

Présents : Jean-Claude AUBERT, Christian BAISE, Nathalie BARDE, Marie Jeanne BEGUET, Hubert BONNET, Christine CIOLFI, Dominique DESFORGES, Daniel DOMPOINT, Yves DUMOULIN, Jacky DUTRUC, Olivier EYRAUD, Christine FORNES, Bernard GRISON, Béatrice GUERIN, Bruno HENRY, Vincent LAUTIER, Gaëlle LICHTLE, Raymond MOUSSY, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Pierre PERNET, Bernard REY, Anny SANLAVILLE, Etienne SERRAT, Richard SIMMINI, Martial THEVENET, Claude TRASSARD, Frédéric VALLOS, Dominique VIAL.

Absents excusés : Isabelle ACHARD, Noël CHEYNET, Brigitte COULON, Pascal CUNY (Pouvoir Martial THEVENET), Françoise DUVILLARD (Pouvoir Frédéric VALLOS), Yann GALLAY (Pouvoir Dominique DESFORGES), Chantal NOEL (Pouvoir Yves DUMOULIN), Michel RAYMOND.

Assistaient : Jean-José BETTIOL (Beauregard), Roger CHORIER (Civrieux), André COLLON (Saint Jean de Thurigneux), Michel DUROUSSIN (Rancé), Marie-Christine THEVENET (Villeneuve).

Secrétaire de séance : Martial THEVENET.

**OBJET : ECONOMIE – CONVENTION CCDSV / VSDI**

M. Richard SIMMINI, Vice-Président en charge de l'Economie, de l'Emploi et de l'Insertion, rappelle au Conseil communautaire que la Communauté de communes est membre de l'Association VSDI depuis 2008, année de sa création.

Il rappelle que cette association a pour objet d'aider les créateurs et repreneurs d'entreprises et donc de favoriser la création d'emplois par l'octroi d'un prêt d'honneur et la mise en œuvre d'un parrainage. Il souligne que depuis 2008, plus de 200 entreprises créées ont été aidées par VSDI, représentant 315 emplois. Le taux de pérennité de ces entreprises est de 87 %. La CCDSV représente près de 40 % du nombre des entreprises aidées.

Il précise qu'avec la fusion des Intercommunalités, VSDI intervient désormais sur le périmètre de trois communautés de communes : Dombes Saône Vallée, Val de Saône Centre, la Dombes. Ces collectivités sont adhérentes à VSDI et par délibération ont désigné un délégué chargé de les représenter au Conseil d'administration de l'association, dans le collège « collectivités publiques ».

La Communauté de communes Dombes Saône Vallée a désigné par délibération N° 2014C36 en date du 24 avril 2014, M. Richard SIMMINI comme délégué titulaire et M. Bernard GRISON comme suppléant.

Les Communautés de communes apportent leur soutien financier à VSDI afin de permettre le fonctionnement de l'association. Celui-ci comprend une cotisation annuelle de 80 € / an et une participation financière au nombre d'habitants. Le montant dernièrement fixé par l'Assemblée générale de VSDI en date du 6 février 2018 est de 0,70 € / habitant (référence population DGF).

Le Conseil communautaire date du 5 avril 2018 (délibération N°2018 C30) a voté une subvention de 30 576 € pour l'année 2018. Compte tenu du montant de cette subvention, supérieur à 23 000 € et conformément au décret N°2001-495 du 6 juin 2001, il y a lieu d'établir une convention de partenariat entre la CCDSV et VSDI. Celle-ci a pour objet de définir notamment les conditions financières de ce partenariat.

Cette convention comprend 7 articles :

- Article 1 : Cotisation des collectivités ;
- Article 2 : Participation financière des collectivités ;
- Article 3 : Modalités de versement et avance sur participation ;
- Article 4 : Information et communication ;
- Article 5 : Date d'effet et durée ;
- Article 6 : Sanctions, modifications de la convention ;
- Article 7 : Litiges.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** la Convention entre la CCDSV et VSDI pour une durée de 3 ans avec reconduction expresse ;
- **D'AUTORISER** le Président à signer cette convention et toutes pièces s'y rapportant.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le : **25 MAI 2018**  
N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20180522-2018C62-EC  
Affichage le : **25 MAI 2018**

A Trévoux, le 22/05/2018

**Le Président,**  
**Bernard GRISON**

